

## **RÉUNION DU BUREAU**

**8 FÉVRIER 2017**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT**

L'an deux mille dix-sept le huit février , les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 janvier 2017 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17h08 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur Cyrille MOREAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

#### **Etaients présents :**

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CORMAND (Canteleu), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme KLEIN (Rouen), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly) M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 17 h 10, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M. MOREAU (Rouen), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. ROBERT (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville).

#### **Etaients représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par Mme CANU, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, M. LAMIRAY (Maromme) par Mme BOULANGER, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE.

#### **Absents non représentés :**

Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme ROUX (Rouen), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray).

**\* Procès-verbaux - - Adoption - Procès verbal de la réunion du 21 novembre 2016**  
(DELIBERATION N° B2017\_0001)

Le procès verbal de la réunion du Bureau du 21 novembre 2016 est adopté.

**\* Procès-verbaux - - Adoption - Procès verbal de la réunion du 12 décembre 2016**  
(DELIBERATION N° B2017\_0002)

Le procès verbal de la réunion du Bureau du 12 décembre 2016 est adopté.

**\* Développement et attractivité - Actions culturelles - Convention de partenariat à intervenir avec l'Association Cultures du Cœur Normandie : autorisation de signature - Versement d'une subvention pour 2017 : autorisation** (DELIBERATION N° B2017\_0003)

Une subvention de 6 000 € a été attribuée à l'association Cultures du Cœur Normandie afin de développer en 2017 des actions spécifiques de diffusion et de médiation culturelles, patrimoniales et muséales en faveur des bénéficiaires et acteurs du champ social.

Les termes de la convention de partenariat pour 2017 ont été approuvés et le Président a été habilité à signer cette convention.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Convention de partenariat à intervenir avec le Consortium des Sociétés Savantes : autorisation de signature** (DELIBERATION N° B2017\_0004)

Une subvention d'un montant de 14 000 € pour 2017, 7 000 € pour 2018 et 7 000 € pour 2019, sous réserve de l'inscription des crédits au budget, dans le cadre d'un partenariat contribuant activement à la mise en place du projet métropolitain en matière culturelle, autour la promotion des œuvres.

Les termes de la convention triennale de subventionnement et de partenariat avec le Consortium des Sociétés Savantes ont été approuvés et le Président à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Musée des Antiquités - Restauration d'œuvres : autorisation - Demande de subventions : autorisation** (DELIBERATION N° B2017\_0005)

Au titre de la conservation préventive, la restauration de textiles coptes contrecollés sur cartons et d'une stèle en ardoise a été autorisée. Le montant de la campagne pour les textiles coptes s'élève à 20 000 € TTC et à 4 320 € TTC pour la stèle.

Les subventions les plus élevées seront sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et la Région Normandie.

Le Président de la Métropole Rouen Normandie est habilité à signer les contrats et conventions éventuellement afférents.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Equipements culturels - Musées- Musée Le Secq des Tournelles - Conventions n° 1 et n° 2 à intervenir avec M. et Mme DUNOD, collectionneurs, pour les dépôts d'objets et documents liés aux poids et mesures : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0006)**

Les dépôts au musée Le Secq des Tournelles de 216 objets de poids et mesures et d'ouvrages au titre du « Dépôt n° 1 » et 51 autres objets et ouvrages liés aux poids et mesures au titre du « Dépôt n° 2 » appartenant à Monsieur et Madame DUNOD sont acceptés.

Le Métropole Rouen Normandie prendra en charge les frais d'emballage et de transport aller et retour liés aux dépôts de ces œuvres, et de contracter une assurance pour le transport des œuvres et couvrant les risques d'accidents, de dégradation et de vol pendant la durée des dépôts,

Les termes des conventions à intervenir avec Monsieur et Madame DUNOD ont été approuvés et le Président à signer lesdites conventions.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions sportives - Activités d'intérêt métropolitain - Associations sportives - Subventions 2017 : attribution - Conventions à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0007)**

Une subvention de 38 000 € a été attribuée à l'Association Sportive Rouen Université Club.

Une subvention de 24 000 € a été attribuée à l'Association Canteleu Maromme Volley ball.

Une subvention de 24 000 € à été attribuée à l'Association Entente Saint Pierraise Tennis de table.

Une subvention de 24 000 € à été attribuée à l'Association SPO Rouen Tennis de table.

Une subvention de 24 000 € a été attribuée à l'Association Stade Rouennais de Rugby.

Les conventions afférentes à intervenir avec ces associations sportives ont été approuvées et le Président a été habilité à les signer.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Actions de développement économique - Université de Rouen - Semaine du cerveau du 13 au 20 mars 2017 - Versement d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° B2017\_0008)**

Une subvention de 1 000 € a été accordée à l'INSERM pour l'organisation de la Semaine du Cerveau du 13 au 20 mars 2017 sous réserve de fournir un rapport comprenant un bilan financier, une synthèse des différents événements qui se seront déroulés pendant la semaine et notamment la participation du grand public. En cas de dépenses inférieures à 1 000 €, la subvention de la Métropole sera redéfinie sur les dépenses réelles.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Convention de partenariat à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0009)**

Les termes de la convention à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly fixant les modalités de partenariat en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics ont été approuvés.

Le Président a été habilité à signer ladite convention avec la commune de Petit-Quevilly.

Adoptée.

**\* Développement et attractivité - Tourisme - Parking de stationnement pour les cars de tourisme - Règlement intérieur : approbation (DELIBERATION N° B2017\_0010)**

Le règlement intérieur du parking de stationnement des cars de tourisme situé sur le site de la gare de Rouen rive gauche a été approuvé.

Adoptée.

**\* Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Contrat de mixité sociale à intervenir avec la commune du Mesnil-Esnard, l'Etat et l'Etablissement Public Foncier de Normandie : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0011)**

Le contrat de mixité sociale de la commune du Mesnil-Esnard a été approuvé.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à mettre en œuvre sur le territoire de la commune du Mesnil-Esnard tous les moyens financiers et réglementaires relevant de sa compétence et nécessaires à la réalisation de logements sociaux afin de résorber le déficit en la matière.

Le Président a été habilité à signer ce contrat de mixité sociale avec la commune du Mesnil-Esnard, l'État et l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- - Commune de Rouen - Sécurisation de la traversée de la rue de Sotteville - Convention à intervenir avec la MATMUT : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0012)**

Les termes de la convention portant offre de concours pour un montant maximum de 50 000 € HT pour la sécurisation d'un passage piétonnier, rue de Sotteville à Rouen, à intervenir avec la MATMUT ont été approuvés.

Le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Espaces publics - Voirie- Commune de Yainville - Réaménagement du boulo-drome avec travaux d'élargissement et de réfection de trottoir, création de parking et extension de l'éclairage public - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0013)**

Les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la commune de Yainville dans le cadre du réaménagement du terrain de pétanque du centre bourg ont été approuvés.

Le coût pour la Métropole s'élève à 59 000 € TTC.

Le Président a été habilité à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

**\* Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Plan de Déplacements Inter Entreprises (PDIE) de l'Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) - Convention-cadre à intervenir avec l'ACAR, TCAR et la régie des TAE : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0014)**

Les dispositions de la convention-cadre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de l'Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) ont été approuvées.

Le Président a été habilité à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution,

Par ailleurs, les dispositions de la nouvelle convention-type destinée à la mise en œuvre des Plans de Déplacements d'Entreprises élaborés dans le cadre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de l'Association des Commerçants et Artisans de Rouen (ACAR) ont été approuvées.

Le Président a été habilité à signer les conventions à intervenir avec l'ACAR, TCAR, la régie des TAE et les adhérents de l'ACAR qui en feront la demande ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement- Travaux - Programme de travaux d'Assainissement 2017 - Lancement des consultations - Marchés à intervenir : autorisation de signature - Dossier Loi sur l'Eau - Demandes de subventions : autorisation (DELIBERATION N° B2017\_0015)**

Le Président a été habilité à lancer des consultations pour les opérations non engagées prévues dans le cadre du programme de travaux 2017 conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Il a également été habilité à signer les marchés à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées dont le montant est égal ou supérieur aux seuils européens et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution.

De plus, le Président est autorisé à solliciter auprès du Préfet l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et à engager les procédures d'enquêtes publiques conjointes ainsi que la Déclaration d'Intérêt Général et d'Utilité Publique.

S'il y a lieu, le Président a été autorisé à procéder à l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation des parties sensibles des aménagements.

Enfin, le Président a été autorisé à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'État et de tout autre organisme, les subventions auxquelles la Métropole Rouen Normandie pourrait prétendre.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Assainissement- Travaux d'entretien des rivières non domaniales Aubette-Robec-Cailly (Aval de Malaunay) - Année 2017 - Reconduction des postes des agents d'entretien - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine-Maritime : autorisation (DELIBERATION N° B2017\_0016)**

Dans le cadre de l'entretien de rivières non domaniales réalisé par la Métropole, il a été décidé de reconduire le poste du garde-rivières et les 5 postes d'agent de surveillance et d'entretien.

L'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine-Maritime seront sollicitées.

Le Président a été habilité à signer les actes correspondants.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- Convention à intervenir avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et le Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants du Cailly-Aubette-Robec pour la construction d'un modèle hydrogéologique : autorisation de signature - Convention à intervenir avec le BRGM pour la recherche de ressources alternatives en eau potable : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0017)**

Les termes de la convention de recherche et développement partagés entre le BRGM, le Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et la Métropole Rouen Normandie pour la construction d'un modèle de gestion des ressources en eau Seine-Cailly-Aubette-Robec : phase 1 – Investigations de terrain, avec une participation estimée de la Métropole Rouen Normandie de 111 090 € HT ont été approuvés et le Président a été habilité à la signer,

Par ailleurs, les termes de la convention de recherche et développement partagés entre le BRGM et la Métropole Rouen Normandie pour la recherche de ressources alternatives en eau potable : phase 1 – Etat des lieux au sein des sites pressentis, avec une participation estimée de la Métropole Rouen Normandie de 89 813 € HT ont été approuvés et le Président a été habilité à la signer.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau- Programme de travaux d'eau potable 2017 - Lancement des consultations - Marchés à intervenir : autorisation de signature - Demande de subventions : autorisation (DELIBERATION N° B2017\_0018)**

Le lancement de consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2017 a été autorisé.

Le Président a été habilité à signer le ou les marché(s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées dont le montant est égal ou supérieur aux seuils européens et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution,

Enfin, le Président a été autorisé à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Environnement - Programme de conservation des plantes messicoles et programme de restauration/valorisation pour les pelouses calcaires - Protection de la flore menacée du territoire de la Métropole - Programme d'entretien de la zone humide du Linoléum - Conventions d'application annuelles à intervenir avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENH) et le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0019)**

Les actions de conservation des plantes messicoles, de restauration des pelouses calcicoles, de gestion de la zone humide du Linoléum et de préservation de la flore menacée du territoire de la Métropole proposées pour l'année 2017 ont été validées.

Les termes des conventions d'application annuelle 2017 à intervenir avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie ont été approuvés.

Une subvention de 30 000 € HT a été attribuée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie, réparti comme suit, 19 787 € HT pour les actions de restauration des pelouses calcicoles et 10 213 € HT pour les actions de conservation des plantes messicoles.

Les termes de la convention de partenariat pour la gestion du Linoléum à intervenir pour l'année 2017 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie ont été approuvés.

Une subvention de 11 901 € HT a été attribuée pour les actions de gestion de la zone humide du Linoléum.

Les termes de la convention d'application annuelle 2017 à intervenir avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul ont été approuvés.

Une subvention d'un montant de 15 000 € HT a été attribuée au Conservatoire Botanique National de Bailleul au titre de l'année 2017, pour les actions de conservation des plantes messicoles et de mise en œuvre d'une stratégie de conservation des espèces floristiques les plus menacées.

Le Président a été habilité à signer les conventions financières à intervenir avec l'association du Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie et avec l'association du Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Enfin, le Président a été habilité à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre des programmes concernés avec les partenaires en question et à solliciter les éventuelles recettes auprès d'organismes financeurs et à signer les documents y afférant.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Marché de fourniture, de livraison et de mise en place de conteneurs semi-enterrés et enterrés - Protocole transactionnel à intervenir avec la société Plastic Omnium Système Urbain : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0020)**

Le principe de solder par voie transactionnelle le différend opposant Plastic Omnium Système Urbain et la Métropole, sur le marché de fourniture, de livraison et de mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées a été accepté.

Les termes du protocole transactionnel, négocié avec la société Plastic Omnium Système Urbain ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ledit protocole ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Adoptée.

**\* Services publics aux usagers - Valorisation des espaces forestiers - Charte Forestière de Territoire - Axe 4.11 - Subvention pour la réalisation de parcours de découverte en forêt - Convention financière à intervenir avec la ville d'Elbeuf-sur-Seine : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0021)**

Une subvention de 5 480,09 € HT a été attribuée à la commune d'Elbeuf-sur-Seine dans le cadre de son projet d'aménagement, de requalification et de création des chemins de balade/ découverte, la date de prise en compte des dépenses étant fixée au 2 novembre 2016.

Les termes de la convention définissant les modalités de versement de la subvention ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention à intervenir avec la commune d'Elbeuf-sur-Seine.

Adoptée.

**\* Territoires et proximité - FSIC - Fonds de Soutien aux Investissements Communaux - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Sotteville-lès-Rouen, Montmain, Canteleu, Petit-Couronne, Bonsecours, Bardouville, Rouen, Grand-Quevilly, Val-de-la-Haye, Tourville-la-Rivière : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0022)**

Les Fonds de Soutien aux Investissements Communaux suivants selon les modalités définies dans les conventions financières ont été attribués aux communes de :

- Sotteville-lès-Rouen – Travaux de sécurisation des écoles : attribution de la somme de 88 583,33 €.

- Montmain – Accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux : attribution de la somme de 16 666,67 €.

- Canteleu – Travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville : attribution de la somme de 132 000 €.

- Petit-Couronne – Réhabilitation de l'église Saint-Aubin : attribution de la somme de 72 945,80 €.

- Bonsecours – Réfection des cours de tennis Espace Requier : attribution de la somme de 34 268,03 €, mise en lumière du monument Jeanne d'Arc et sécurisation du site par la mise en place d'un ensemble de grilles et portillon en fer forgé : attribution de la somme de 7 110,13 € et travaux de rénovation des bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie : attribution de la somme de 5 597,89 €.

- Bardouville – Travaux sur l'espace public communal : attribution de la somme de 2 096,60 €.

- Rouen – Remplacement de la centrale d'air de la salle de lecture de la bibliothèque Villon : attribution de la somme de 9 520 €.

- Grand-Quevilly – Création de deux parkings et de voirie entre le giratoire Roosevelt/Lebourg et le quartier Matisse : attribution de la somme de 110 811,26 €.

- Val-de-la-Haye – Aménagement d'une salle de réunion : attribution de la somme de 11 674,50 €.

- Tourville-la-Rivière – Mise en conformité d'accessibilité de l'alarme incendie du groupe scolaire Aragon : attribution de la somme de 3 596 €.

Les termes des conventions financières à intervenir avec les communes concernées sont approuvés.

Le Président est habilité à signer les conventions financières à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

**\* Territoires et proximité - Petites communes - Communes de moins de 4 500 habitants - Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) : attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Fontaine-sous-Préaux, Yainville, Bardouville, Houpeville, Saint-Martin-de-Boscherville : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0023)**

Le Fonds d'aide à l'Aménagement est attribué, selon les modalités définies dans les conventions financières avec :

- Commune de Fontaine-sous-Préaux – Réfection de l'escalier entre les impasses du Robec et de la Robinette : attribution de la somme de 14 111 € décomposée comme suit : 5 040 € au titre du reliquat d'une opération délibérée en 2015 et soldée en 2016, 4 572 € au titre du FAA 2015 et 4 499 € au titre du FAA 2016.

- Commune de Yainville – Divers investissements sur le territoire communal : attribution de la somme de 50 885 € au titre des reliquats FAA.

- Commune de Bardouville - Mise aux normes électriques des bâtiments communaux : attribution de la somme de 658 € au titre des reliquats à utiliser avant le 31 décembre 2016.

- Commune de Houpeville – Réfection de la toiture de la salle du Vivier : attribution de la somme de 57 430 € au titre du FAA.

- Commune de Saint-Martin-de-Boscherville – Réhabilitation et mise aux normes PMR des écoles et de la cour de récréation : attribution de la somme de 22 888 € au titre du FAA, décomposée comme suit : 10 215 € au titre des reliquats à utiliser avant le 31 décembre 2016 et 12 673 € au titre du FAA 2015.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Administration générale - Mutualisation - Maintenance du parc de véhicules des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) par le Garage de la Métropole Rouen Normandie - Convention à intervenir avec les TAE : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0024)**

Les termes de la convention de maintenance à intervenir avec les TAE pour la maintenance de son parc de véhicule par le garage de la Métropole Rouen Normandie ont été approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant possibilité d'indemnisation amiable - Aménagement et grand projet - Centre historique de Rouen - Cœur de Métropole (DELIBERATION N° B2017\_0025)**

Les travaux de rénovation du Centre historique de Rouen liés à l'opération Cœur de Métropole qui auront lieu à partir du début de l'année 2017 et se termineront en mars 2019 ont été reconnus comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable après examen du dossier du demandeur par la Commission d'Indemnisation des Activités Économiques qui rendra un avis.

La décision d'indemniser ou non celui-ci sera prise par le Président ou le Bureau en fonction du montant éventuellement accordé.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant droit à indemnisation amiable - Travaux de restructuration de la place Charles de Gaulle à Duclair (DELIBERATION N° B2017\_0026)**

Les travaux de restructuration de la place Charles de Gaulle à Duclair qui auront lieu à partir du mois d'avril 2017 pour une durée prévisionnelle d'un an ont été reconnus comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable après examen du dossier du demandeur par la Commission d'Indemnisation des Activités Économiques qui rendra un avis.

La décision d'indemniser ou non celui-ci sera prise par le Président ou le Bureau en fonction du montant éventuellement accordé.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Arc Nord Sud T4 - Commune de Rouen - Acquisition d'une emprise résidence Barbey d'Aurevilly - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0027)**

L'acquisition d'une emprise d'environ 36 m<sup>2</sup> à prélever sur une parcelle figurant au cadastre de la ville de Rouen section XB numéro 7 moyennant un prix de vente d'un montant total de TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS (3.672,00€) a été autorisé.

Le Président a été habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et de procéder au paiement des frais dudit acte et de géomètre.

Adoptée (Contre : 2 voix)

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Grand-Couronne - Agrandissement de la déchetterie - Acquisition d'une partie de la parcelle AB 238 : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0028)**

L'acquisition de la parcelle AB 238p pour 450 m<sup>2</sup> située allée du Clos Mutel et appartenant à la Ville de Grand-Couronne a été autorisée.

Le Président a été habilité à signer le ou les actes à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune du Grand-Quevilly - rue Paul Vaillant Couturier - Désaffectation et déclassement du domaine public - Cession de l'emprise à la société Sccv les 3 Phi : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0029)**

-Il a été décidé de désaffecter et de déclasser l'emprise de 647 m<sup>2</sup> correspondant à un délaissé de voirie généré par la requalification de la voie Paul Vaillant Couturier.

La cession de cette emprise au prix de 13 000 € à la société Sccv les 3 Phi a été autorisée et le Président a été habilité à signer le ou les actes à intervenir dans le cadre de cette cession, étant précisé que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Malaunay - Intégration des voiries et accessoires de voirie du lotissement « Le Clos Saint Maurice » rue des Cerisiers - Acte notarié à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0030)**

Il a été décidé d'acquérir, à l'amiable et sans indemnité, les parcelles AK 363, AK 372, AK 374, AK 376, situées sur la commune de Malaunay appartenant à l'association syndicale, d'une contenance globale de 4 065 m<sup>2</sup>.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il a été décidé de procéder au classement desdites parcelles dans le domaine public de la Métropole.

Le Président ou toute personne s'y substituant a été habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier, étant précisé que les frais d'acte seront pris en charge par la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Terrain du parc d'activités des bords de Seine - Parcelle cadastrée section AB 207 - Désaffectation et déclassement de deux chemins : autorisation - Cession de la parcelle AB 207 faisant partie d'un ensemble de parcelles de terrain à la société PHC pour l'implantation d'activités économiques sur le parc des bords de Seine - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0031)**

Il a été décidé de céder la parcelle de terrain cadastrée AB 207 faisant partie d'un ensemble de parcelles (cadastrées AB 141, 143, 209 et AB 149, 203 pour partie), d'une surface totale de 12 092 m<sup>2</sup> environ, à Saint-Pierre-lès-Elbeuf à la société PHC ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'implanter des services et des commerces notamment le lien avec le secteur automobile, selon les conditions suivantes :

Condition foncière : superficie totale de 12 092 m<sup>2</sup> environ.

Conditions financières conformément à l'avis de France Domaine : le prix de cession est fixé à 22 €/HT/m<sup>2</sup> soit un total de 266 024 €HT environ, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré au profit du vendeur.

Conditions annexes : les frais de la promesse de vente, de l'acte authentique et de tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision, dressés par Maître BOUGEARD, notaire à Mesnil-Esnard, sont à la charge de l'acquéreur.

Le Président a été habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette décision.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0032)**

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Mise à disposition d'un agent de la Métropole auprès de la Ville de Cléon - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° B2017\_0033)**

Les termes de la convention de mise à disposition totale à intervenir avec la Ville de Cléon pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 9 février 2017 ont été adoptés et le Président a été habilité à la signer.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutements d'agents contractuels : autorisation (DELIBERATION N° B2017\_0034)**

Le Président a été autorisé à recruter un agent contractuel pour le poste de chargé(e) de projets communication et partenariats pour une durée de trois ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans si les conditions d'origine sont toujours remplies, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à le rémunérer par référence au cadre d'emplois visé ci-dessus.

Le Président a été autorisé à recruter un agent contractuel sur le poste de chargé de la gestion différenciée pour une durée de 2 ans.

Le Président a été habilité à signer les contrats correspondants.

Enfin, il a été autorisé de renouveler les contrats pour le poste de Chargé(e) de projets Communication et Partenariats et, le cas échéant, de faire application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement de Monsieur David LAMIRAY à Montpellier au Forum « SPORTCOLL » : autorisation (DELIBERATION N° B2017\_0035)**

Un mandat spécial a été accordé à Monsieur David LAMIRAY, Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie en charge du Sport, pour participer au forum « SPORTCOLL » du 7 au 9 février 2017.

Le remboursement des frais de séjour (hébergement et restauration) forfaitairement et des dépenses de transport sur présentation des justificatifs des dépenses engagées a été autorisé.

Adoptée.

**\* Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement du Président au vernissage de l'exposition "Jacques Ferrier" à Berlin et visite du Panorama à Leipzig : autorisation (DELIBERATION N° B2017\_0036)**

Un mandat spécial a été accordé à Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie pour un déplacement au vernissage de l'exposition "Jacques Ferrier" à Berlin et une visite du Panorama à Leipzig.

La prise en charge des frais engagés par Monsieur Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole, sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées a été autorisées.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 27.